

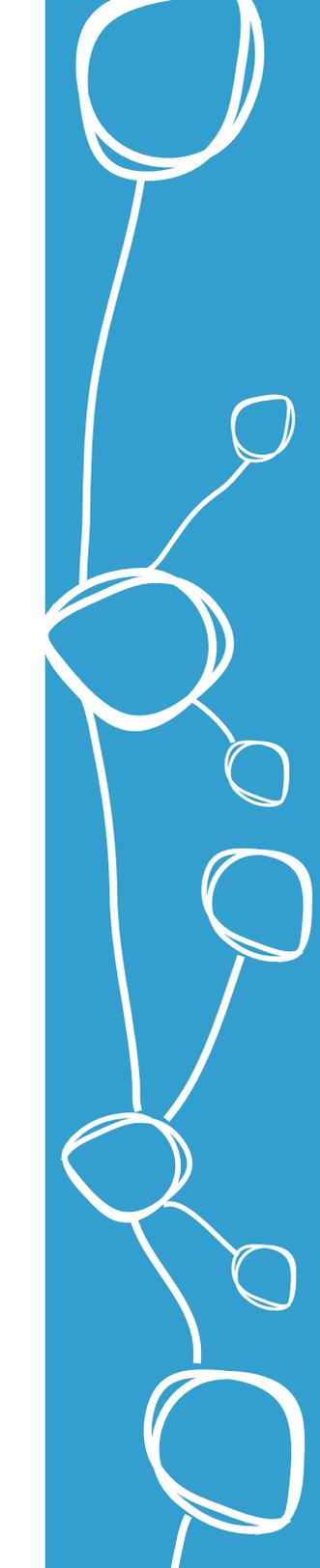
Outil d'autoévaluation

Bâti à partir de celui de la
Table régionale des regroupements
des organismes communautaires
du Saguenay—lac-Saint-Jean

Action communautaire autonome

Table régionale des
organismes communautaires du
Saguenay—lac-Saint-Jean
TROE-02





Sommaire

CONTEXTE

3

Les critères de la politique de reconnaissance de l'**action communautaire autonome**

4

Questionnaire

1^{er} critère - Être un organisme à but non lucratif

5

2^e critère - Être enraciné dans la communauté

6

3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique

7

4^e critère - Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

10

5^e critère - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

11

6^e critère - Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

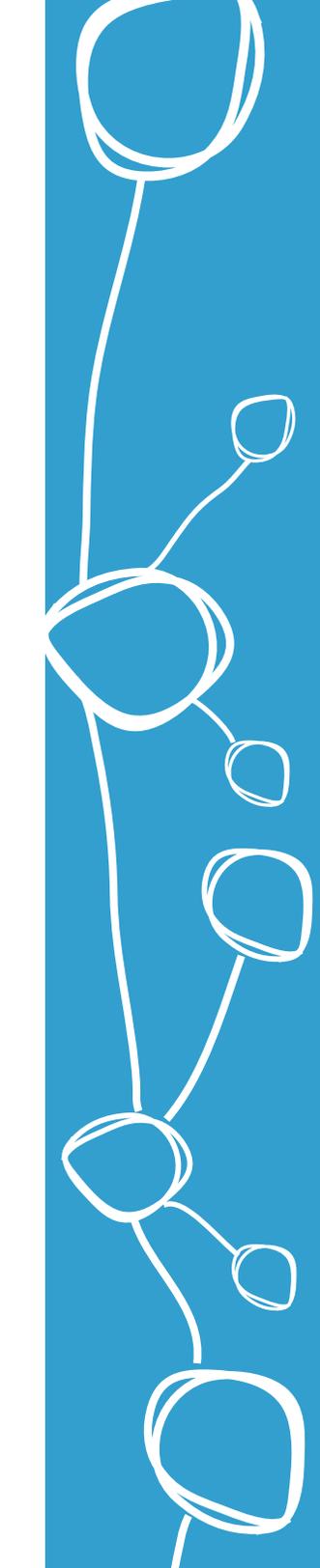
12

7^e critère - Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur la globalité des problématiques abordées

13

8^e critère - Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

14



Contexte

La participation à cette autoévaluation se fera selon un cycle de trois ans (2018-2019 / 2021-2023) et est maintenant un devoir pour tous les membres de la TROC 02. L'autoévaluation est un moment privilégié que le conseil d'administration d'un organisme prend, pour réfléchir aux pratiques de son organisme, à ses points forts, à ses points à travailler, à ses défis collectifs à relever et pour s'encourager mutuellement. Parfois, l'autoévaluation soulève des problèmes et des questions importantes à se poser. L'important, c'est de profiter de ce moment pour se donner des objectifs communs et des pistes de solutions pour l'avenir.

De plus, cette autoévaluation vous aidera, sans aucun doute, à la rédaction de votre rapport d'activités et de votre plan d'action en y transposant le fruit de vos réflexions collectives et vos pistes de solutions. Cette autoévaluation deviendra donc un outil important pour vous permettre de mieux faire vivre l'ACA au sein de votre organisme.

Bonne réflexion!

N.B. Cet outil a été bâti à partir de ceux déjà existants dans le milieu (voir note 1).

Pour vous aider à remplir l'autoévaluation, nous vous proposons d'écouter le vidéo ACA de la Table des regroupements des organismes communautaires du SLSJ : <https://www.youtube.com/watch?v=KPFC0KcuUtQ&feature=youtu.be>

Vous trouverez le document cadre de référence l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : <http://www.troc02.org/images/Troc/PDF/Cadre-de-rfrence---PSOC-2017-Final.pdf>

¹ Selon le formulaire de la Table des regroupements des organismes communautaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les critères de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome

Critères d'action communautaire

1

Être un **organisme à but non lucratif** :
Dûment enregistré à la loi sur les compagnies, partie 3

Être **enraciné dans la communauté** :
Signifie pour l'organisme d'inviter les membres de la collectivité à s'associer à son développement, organiser des groupes de travail composé de personnes intéressées à la mission de l'organisme, à participer à des comités, des tables de concertation, etc. L'organisme travaille en concertation avec d'autres ressources du milieu (communautaires ou institutionnelles) par des collaborations librement consenties.

3

Avoir une **vie associative et démocratique** :
L'organisme doit favoriser la participation des membres, de la collectivité à sa vie associative (dispositifs de consultation pour les bénévoles et les participantes et participants). Le conseil d'administration est élu démocratiquement (aucun siège réservé³), les membres de l'organisme sont tous issus de la communauté.

Être **autonome de mission, de pratiques, d'approches et d'orientations** :

Les politiques, approches et pratiques de l'organisme résultent de la volonté des membres (communauté) et sont indépendantes des politiques de l'État et des programmes du réseau public.

Les décisions sont prises de façon démocratique avec les membres de l'organisme. Ce qui signifie que les services et les activités de l'organisme ne sont pas reliés aux orientations ministérielles (IAB, atteinte des cibles, etc.).

2

4

Critères d'action communautaire autonome

Avoir été constitué à **l'initiative des gens de la communauté** :
La mission et les mandats de l'organisme ne relèvent pas, ne lui sont pas dictés ou imposés par une loi spéciale, un règlement, un objectif d'un programme gouvernemental ou d'une instance gouvernementale (CSSS, commissions scolaires...) quelconque.

5

Avoir une **mission qui favorise la transformation sociale** :
La mission de l'organisme ne se limite pas à la livraison de services. Elle est également axée sur des pratiques d'entraide, de prévention, des activités d'information, d'éducation populaire (ateliers, discussions, formations), de défense des droits. Ces activités favorisent la capacité individuelle et collective à se prendre en charge.

6

Avoir des **pratiques citoyennes et une approche globale** :
L'approche de l'organisme doit comporter une dimension collective. L'organisme mobilise les personnes visées autour d'enjeux collectifs (actions collectives, mobilisation, etc.). L'organisme a un fonctionnement démocratique (groupe de travail issu de gens du milieu). L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention qui tient compte du contexte économique, politique, social, culturel et environnemental, pour répondre aux besoins exprimés par les membres.

7

Avoir un **conseil d'administration indépendant du réseau public**² :
La composition du conseil d'administration doit être indépendante du réseau public et des bailleurs de fonds. Il n'y a pas de poste réservé pour des institutions gouvernementales ou des bailleurs de fonds au sein du CA. Les personnes élues au CA sont des membres de la communauté et siègent au CA à titre individuel, bénévole et indépendant.

8

² Dans tous les documents en Santé et services sociaux, l'ordre de critères est modifié à partir du 6^e. Le critère 8 se retrouve plutôt en 6 et les deux suivants sont décalés en 7 et 8 pour un « tendre vers ».

Questionnaire

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Date : _____ Personne-référence : _____

1^{er} critère - Être un organisme à but non lucratif

1 des 3 manifestations
est nécessaire

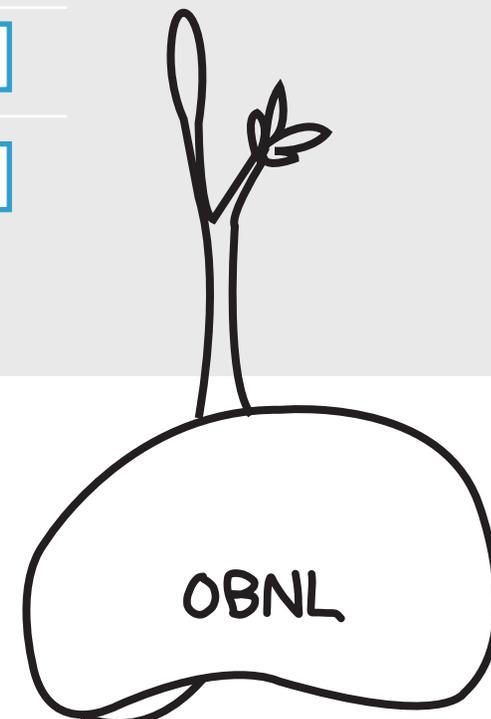
Être constitué en personne morale à but non lucratif au Québec, en vertu de la Loi des compagnies du Québec, partie III, et réaliser la majorité de ses activités au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Oui

Non

Être constitué en personne morale à but non lucratif au fédéral et avoir son siège social au Québec en y réalisant la majorité de ses activités.

Être constitué en personne morale à but non lucratif, avoir une mission internationale et avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions de son C.A. et son assemblée générale annuelle.



2^e critère - Être enraciné dans la communauté

Sur le territoire visé par votre mission, comment identifiez-vous les besoins de votre milieu?
Quelle est la nature des contributions de la communauté au sein de votre organisme?

Manifestations fondamentales

Votre organisme invite les membres de la collectivité visée par sa mission et ses activités à s'associer à son développement en participant à des comités et groupes de travail démontrant leur implication.

Votre conseil d'administration est composé de citoyens et citoyennes issues de la communauté et qui adhèrent à la mission de l'organisme.

Votre organisme travaille en concertation et exerce des collaborations librement consenties avec les ressources communautaires et institutionnelles.

Oui Non À travailler Commentaires

l'enracinement dans la communauté

Faute d'enracinement dans la communauté, un organisme peut difficilement prétendre au statut d'organisme « communautaire ». Il n'y a pas de modèle type d'enracinement dans la communauté, d'être actif au sein de celle-ci et de chercher à être partie prenante de son développement et de l'amélioration de son tissu social.

3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique

Expliquez comment vos membres s'impliquent dans votre organisme.

Énumérez les moyens de communication que vous utilisez pour informer et joindre vos membres.

Quels sont ceux qui vous permettent de consulter vos membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur les services et activités offerts au sein de votre organisme?

Manifestations
fondamentales

vie associative

Oui

Non

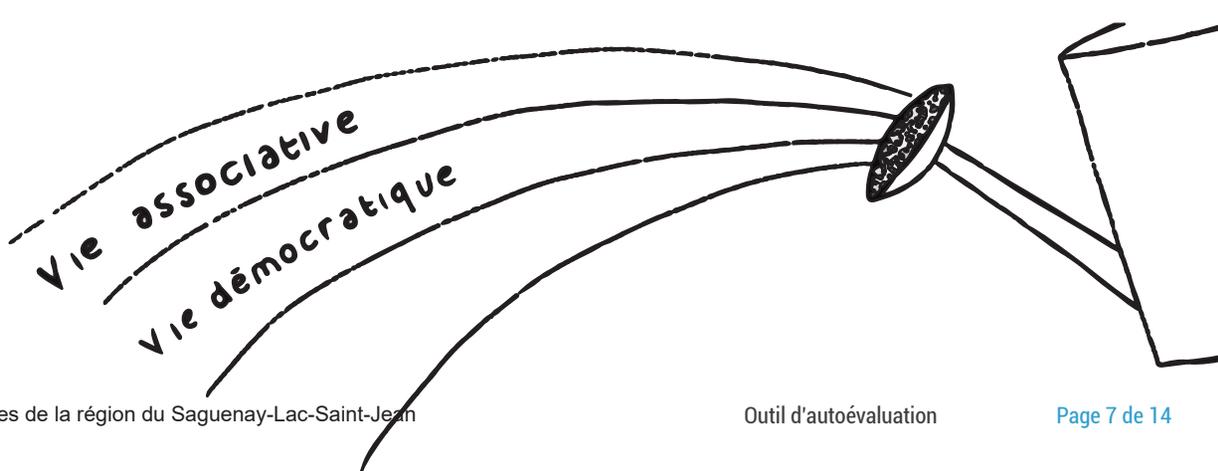
À travailler

Commentaires

Votre organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de ses services ou de son intervention, par exemple, par la participation aux comités, aux prises de décisions, etc.

Tout en se montrant respectueux de la liberté des membres de déterminer leur niveau d'engagement, votre organisme favorise leur participation et leur fait connaître ses besoins de soutien par différents outils de communication (bulletin, journal, revue, site Web).

Votre organisme met en place des dispositifs de consultation qui permettent à ses membres de faire entendre leurs points de vue sur les activités et services et de s'exprimer sur les orientations de l'instance.



3^e

critère - Entretenir une vie associative et démocratique (suite)

Nommez les instances décisionnelles présentes au sein de votre organisme.

Comment les décisions se prennent-elles (processus décisionnel) au sein de ces instances?

Ces processus décisionnels sont-ils ceux inscrits dans vos règlements généraux?

Manifestations fondamentales	vie démocratique	Oui	Non	À travailler	Commentaires
	Votre organisme tient une assemblée générale annuelle de ses membres. Les administrateurs soumettent aux membres les documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• les états financiers;• tous les autres renseignements relatifs à la situation financière exigés par l'acte constitutif de l'organisme ou par les règlements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Les membres réunis en assemblée générale annuelle approuvent les états financiers du dernier exercice.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Votre organisme agit conformément aux objets de sa charte et est respectueux de ses règlements généraux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Votre organisme est respectueux de ses règlements généraux et les règlements adoptés par le CA sont soumis aux membres qui doivent les ratifier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Votre organisme se montre respectueux des droits fondamentaux et applique les normes minimales du travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Le CA est composé en majorité de personnes que la mission de l'organisme concerne ou, lorsque l'organisme évalue que sa mission ou que le contexte d'intervention s'y prête, de personnes représentant les usagers des services de l'organisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	L'ensemble des membres au CA de l'organisme est élu démocratiquement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
	Le CA est actif et se réunit régulièrement entre les assemblées générales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique (suite)

Nommez les instances décisionnelles présentes au sein de votre organisme.

Comment les décisions se prennent-elles (processus décisionnel) au sein de ces instances?

Ces processus décisionnels sont-ils ceux inscrits dans vos règlements généraux?

Manifestations
fondamentales

vie démocratique

Oui Non À travailler Commentaires

Votre organisme fait preuve d'une gestion transparente au regard de sa planification annuelle, de l'adoption de ses orientations et de ses choix budgétaires.

Les membres de votre organisme sont en majorité des personnes issues de la communauté rejointe par l'organisme.

L'adhésion est libre et les modalités pour devenir membre sont simples et transparentes.

Les modalités pour devenir membre de votre organisme ou participer à ses activités sont respectueuses de la Charte des droits et libertés de la personne; votre organisme démontre, par ses pratiques, une ouverture à toutes les personnes visées.

Saviez-vous que...

la Loi des compagnies prévoit l'obligation de tenir une liste des membres qui peut être consultée (Loi sur les compagnies, article 223) par les membres et non des bailleurs de fonds ou créanciers?

4^e critère - Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Mise en situation : un partenaire vous demande de mettre en place un nouveau programme au sein de votre organisme.

Selon vous, quels sont les enjeux liés à une telle demande?

En vous appuyant sur vos pratiques actuelles d'organisation, comment traitez-vous cette demande?

Manifestations
fondamentales

	Oui	Non	À travailler	Commentaires
Tous les membres du CA sont membres de l'organisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté des membres de l'organisme et des administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise. Il est indépendant des politiques de l'État et des programmes du réseau public.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

les quatre prochains critères, ajoutés aux quatre premiers, correspondent à l'action communautaire autonome.

5^e critère - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

Comment votre organisme est-il né? Vous pouvez vous référer à l'historique de votre organisme.

Manifestations fondamentales

La création de votre organisme résulte de la volonté de citoyens. Votre organisme, bien qu'il soit à but non lucratif, n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale ou d'une fondation privée.

Oui

Non

Commentaires

La mission et les orientations de votre organisme ont été déterminées à l'origine par les membres fondateurs. La mission de votre organisme n'a pas été déterminée pour satisfaire spécifiquement à l'application d'une loi ou d'un règlement ou la mission de votre organisme n'a pas été déterminée pour répondre spécifiquement aux objectifs ou aux paramètres d'une mesure, d'une orientation ou d'un programme gouvernemental ou d'une fondation privée.

Votre organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyens.

Votre organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par ses membres et par la collectivité visée. Les mandats de l'organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale ou pour une fondation privée.

Si votre organisme a réorienté ou a réévalué sa mission, la réorientation ou l'évaluation reflétait la volonté des membres et des administrateurs de votre organisme.

6^e critère - Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

Dans le cadre de vos activités ou services, comment faites-vous pour outiller les personnes afin qu'elles reprennent du pouvoir sur leur vie?

Manifestations fondamentales

	Oui	Non	À travailler	Commentaires
La mission de votre organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Votre organisme reconnaît le potentiel des groupes et des individus, leur capacité à résoudre des situations problématiques et il offre des activités éducatives qui visent la prise et reprise de pouvoir. Cela se traduit dans l'originalité et la spécificité de son approche. (approche d'intervention et de pratiques).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Votre organisme prône la gratuité ou l'accessibilité des activités et des services; il n'y a pas d'obligation de tarification, votre organisme tient compte de la capacité de payer de la personne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Votre organisme contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des gens. Il favorise le respect des droits de la personne et prône des rapports égalitaires et équitables entre les intervenants et intervenantes, participants et participantes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Votre organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

7^e critère - Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur la globalité des problématiques abordées

Quels sont les enjeux collectifs (économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux) autour desquels votre organisme sensibilise et mobilise ses membres et la population?

Est-ce que votre organisme travaille en collaboration et en solidarité avec d'autres partenaires du milieu?

Si oui, de quelle manière? Quels avantages collectifs en découlent?

	Oui	Non	À travailler	Commentaires
Manifestation fondamentale L'approche de l'organisme comporte une dimension collective. Entre autres, l'organisme essaie de mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs : consultations, assemblées, diffusion de l'information, activités d'éducation populaire autonome, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Approches larges, axées sur la globalité des situations problématiques abordées

	Oui	Non	À travailler	Commentaires
1 des 5 éléments est fondamental L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention : création de mécanismes ou de structures d'éducation et d'information sur les dossiers traités;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
élaboration d'interventions particulières ou de services pour agir plus spécifiquement sur les causes des situations problématiques;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
élaboration d'outils d'autoévaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs visés et améliorer l'action à venir; (lac-à-l'épaulé, assemblée, etc.);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
l'organisme traite les aspects relatifs à la défense collective des droits;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
l'organisme travaille en collaboration avec d'autres ressources du milieu ou oriente vers d'autres ressources qui ne relève pas de son champ d'action propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

8^e critère - Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Vos règlements généraux prévoient-ils sur votre CA des sièges pour des représentants du réseau public ou autres bailleurs de fonds?

Manifestations
fondamentales

Indépendance du réseau public³ :

L'organisme, par sa mission et ses documents constitutifs, est libre de déterminer la composition de son CA.

Oui Non À travailler Commentaires

La composition du CA, comme le prévoient les règlements de l'organisme, est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds.

Les personnes élues ou nommées au CA sont indépendantes du réseau public et ne représentent formellement aucune instance gouvernementale.

³ Le réseau public inclut notamment les CSSS, commissions scolaires, CLE, municipalités, CLD, etc.